ABC INDUSTRIE
Société anonyme au capital de 18 843 400 Francs
Siège social : 7 route du Plan
13860 PEYROLLES EN PROVENCE (BOUCHES DU RHONE)
R.C.S. AIX EN PROVENCE B 341 197 366

EXTRAIT

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze
Et le trente juin à sept heures quinze,
les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, à la SCP d'Avocats DELSOL DUQUAIRE CHAPAS ET ASSOCIES, à LYON (69001) 12, quai André Lassagne, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 15 juin 1994.

La société CORCEP, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée suivant lettre recommandée avec accusé de réception en date du 15 juin 1994.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

M. Frédéric BARRAL préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Sont appelés comme scrutateurs : MM. PEYSSARD et POCHET.

Est choisi comme secrétaire : M. MONTLAHUC.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 188 434 actions sur les 188 434 composant le capital, soit la majorité requise.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,

DÉPOT GTC AIX N°3608 DU 3 AOUT 1994

RCS 341 197 366

8f B352

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 1993,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les réglements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ...
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

...

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société CORCEP, commissaire aux comptes titulaire et de Mme Nicole RENOT, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide :

- de renouveler le mandat de la société CORCEP, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- et de nommer M. Philippe RISPAL, demeurant à VALENCE (26000) 360, avenue Victor Hugo en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Mme Nicole RENOT,

pour une période de six exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1999.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Extrait certifié conforme par le président,
M. Frédéric BARRAL.

